



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

Pouvoirs :

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés :

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_73

Objet : REFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE ST MICHEL – DON DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la réfection de la toiture de l'église St Michel a été inscrite dans le projet Vermenagna – Roya II pour lequel des financements européens ont été obtenus. La fondation du Patrimoine, par le biais des financements du prince Albert II de Monaco, a fait savoir son intérêt à compléter le financement de cette opération afin d'atteindre 100 % du coût HT de la réfection de la toiture.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux avaient été évalués dans le cadre du projet Alcotra à 77.000 € HT mais qu'avec la crise actuelle, le montant des travaux sera très certainement supérieur à cette estimation.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à solliciter la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir un don permettant de couvrir la part restant à charge de la commune, déduction faite de la subvention obtenue dans le cadre du projet ALCOTRA Vermenagna-Roya II

- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :